

CONCOURS « GA EN ACTION »



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Pilotage:

- Jenny Patricia LÉVY IEN-ET Économie et Gestion
- Olivier DELARUE IA-IPR Économie et Gestion



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

ARTICLE 4: COMMUNICATION

ARTICLE 6: ÉPREUVES FINALES

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

ARTICLE 7: COMPOSITION DU JURY

ARTICLE 8: LOTS ET RÉCOMPENSES

ARTICLE 5 : ÉPREUVES EN ÉTABLISSEMENT

ARTICLE 10: RESPONSABILITÉ ET INFORMATIONS DIVERSES

3

5

SOMMAIRE

1.	CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL - COMITÉ D'ORGANISATION	3
2.	OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL	3
3.	OBJECTIFS POUR LES ÉLÈVES	4
4.	DÉROULEMENT DU CONCOURS	4
	ARTICLE 1 : ORGANISATEURS	5
	ARTICLE 2 : ÉQUIPES ENGAGÉES	5
	ARTICLE 3: INSCRIPTION	5





PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Au cours de l'année scolaire 2018/2019 aura lieu le premier concours de la filière Gestion - Administration en lycées professionnels au sein de l'académie de Strasbourg (Établissements publics, privés sous contrat, Greta et CFA). Les objectifs sont de confronter aux élèves de première Baccalauréat professionnel Gestion - Administration qui le souhaitent à différentes situations professionnelles et de valoriser cette filière. Le projet de concours « GA en action » a été initié au courant de l'année scolaire précédente, par les membres d'un groupe de travail académique.

1. CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL - COMITÉ D'ORGANISATION

Le groupe de travail ci-dessous, constitue le comité d'organisation du concours « GA en Action ». Ce groupe est amené à évoluer en fonction des disponibilités de chaque membre. Certaines personnes, disposant d'expertises spécifiques, peuvent y être invitées de façon ponctuelle pour répondre à des besoins particuliers.

FONCTIONS	MEMBRES		
Enseignants Lycées Professionnels	Mme DIAS, M. DORVILLE, Mme EMMENECKER, Mme FERGANT (Coordonnatrice du groupe), Mme FRUMHOLZ, Mme FURNSTEIN, Mme KHEMMOU, Mme LACHENAUD, M. PERROT, M. SENABRE, Mme ZENAKHI		
Enseignants Sections de Techniciens Supérieurs	Mme COUTURE, Mme REISACHER		
Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT)	M. GAUME, Mme HECKETSWEILER, Mme NARVOR, M. STREBLER		
Inspecteurs Économie et gestion	Mme LÉVY IEN-ET, M. DELARUE IA-IPR		

2. OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Concevoir et expérimenter un concours à destination des élèves de Baccalauréat professionnel Gestion-Administration afin de les motiver, les confronter à diverses situations professionnelles emblématiques de la formation préparée, valoriser leurs compétences, comme la filière. Différents partenaires seront impliqués dans ce concours :

Différents ACTEURS	Enseignants en LPEnseignants en STSDDFPT	 Partenaires professionnels du domaine administratif 	Inspecteurs	Étudiants de BTSÉlèves de GA	■ Élèves de 1 ^{ère} GA
RÔLES	 Conception et organisation du concours Promotion du concours 	 Partie prenante dans l'organisation du concours Membres du jury final 	Pilotage du groupe de travailPromotion du concours	LORS DE LA FINALE En soutien aux équipes Gestion de l'accueil	Participation au concours





3. OBJECTIFS POUR LES ÉLÈVES

3.1. Objectifs généraux

- Valoriser les compétences liées aux activités professionnelles de gestion-administration, du passeport professionnel
- Découvrir et s'adapter aux exigences du monde économique et professionnel
- Préparer les épreuves de CCF et ponctuelles du Baccalauréat professionnel Gestion-Administration
- Prendre confiance en soi, prendre conscience de ses capacités et de ses compétences
- Créer un esprit d'équipe et créer une dynamique entre lycéens
- Collaborer, se dépasser

3.2. Objectifs intermédiaires

- Traverser le référentiel Gestion-Administration et évaluer des compétences des différents pôles, soit 6 compétences en BEP MSA et 11 en BAC PRO GA
- Renforcer les liens entre enseignants de Lycée Professionnel et de Sections de Techniciens Supérieurs
- Valoriser la filière auprès des professionnels, des élèves, des parents, des enseignants et du public...
- Rassurer les élèves quant à leur orientation future et les aider à construire leur projet professionnel
- Valoriser un CV
- Initier et mener des partenariats avec des professionnels (participation et validation : du sujet en établissement et des épreuves lors de la finale)

4. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours concerne l'ensemble des classes de premières Baccalauréat Professionnel Gestion-Administration de l'académie de Strasbourg et se déroulera en deux temps.

Dans un premier temps, des épreuves se dérouleront simultanément sur une journée dans tous les établissements inscrits. Dans un second temps, la finale regroupera les 8 meilleures équipes de l'académie et désignera les lauréats du concours « GA en Action ».

4.1. Épreuves en établissement :

Lundi 17 décembre 2018 à partir de 9H

Épreuve 1 - Matin :

- ✓ Résolution d'une problématique
- ✓ Préparation par l'équipe du support en vue de la présentation orale des résultats obtenus
- ✓ Durée : 3 heures

Épreuve 2 - Après-midi :

✓ Présentation orale de 6 minutes maximum (la répartition du temps de parole entre chaque membre de l'équipe devra être équilibrée)

Épreuve 3 - Après-midi :

✓ Quizz en ligne : cette épreuve éliminatoire comportera des questions issues du programme d'économie-droit.

4.2. Épreuves finales

Jeudi 25 avril 2019

- La finale se déroulera, sur une journée à l'atelier CANOPÉ à Strasbourg.
- Les épreuves sont encore à définir.
- Les équipes pourront faire appel à des professionnels, et des étudiants en BTS afin de les aider à résoudre les problématiques posées.







RÈGLEMENT DU CONCOURS « GA EN ACTION »

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

GRAND EST

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Le comité d'organisation a conçu un concours intitulé « GA en Action ».

Le comité d'organisation garanti aux finalistes de nombreux lots, leur entière impartialité quant au déroulement du concours et une stricte égalité des chances entre toutes les équipes participantes.

ARTICLE 2 : ÉQUIPES ENGAGÉES

Le concours concerne exclusivement les classes de première Baccalauréat professionnel Gestion-administration en établissements publics, privés sous contrat, Greta et CFA, de l'académie de Strasbourg.

Chaque classe sera divisée en équipes de 4 à 6 élèves. Un même lycée pourra engager dans le concours plusieurs équipes d'élèves, appartenant à la même division. Les équipes seront constituées au début du concours, par inscription sur un formulaire en ligne. Par établissement, deux professeurs référents (exemple : PLP Gestion-Administration et PLP Lettres-Langues) et le DDFPT seront en charge de la mise en œuvre du concours. La composition de l'équipe devra être validée par le ou les enseignants référents.

ARTICLE 3: INSCRIPTION

Chaque équipe d'élèves complètera le formulaire en ligne et choisira avec l'accord de l'un des enseignants référents, le nom de son équipe. L'équipe inscrite devra être identique tout au long du concours.

La date limite d'inscription des équipes pour l'édition 2019 est fixée au 23 novembre 2018 à partir de ce lien :

https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/ecogestionpro/ga-en-action/

Après réception et avant les épreuves éliminatoires, le comité d'organisation transmettra par voie de mail au DDFPT et aux professeurs référents un code par équipe qui permettra une connexion en ligne nécessaire pour participer au quizz.

Les frais de déplacements pour la finale, comme les éventuels frais de duplication des documents sont à prendre en charge par l'établissement des équipes engagées. Il est en outre précisé que les dits frais de participation au présent concours, de déplacement et de duplication des documents ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part des organisateurs.

ARTICLE 4: COMMUNICATION

Les informations du concours seront diffusées aux équipes de direction, aux enseignants et aux partenaires professionnels par le règlement du concours et par le livret d'accompagnement.

Afin de donner une identité au concours, les membres du comité d'organisation ont conçu les documents de communication suivants, présents en annexe : un logo « GA en Action » et une affiche. Ces documents seront au format JPEG et PNG pour les équipes éducatives qui en auront fait la demande.

Le concours pourra être annoncé par voie d'affichage dans tous les lycées de l'académie de Strasbourg disposant d'une section Gestion-Administration, mais aussi le site internet économie et gestion de l'académie de Strasbourg.





ARTICLE 5 : ÉPREUVES EN ÉTABLISSEMENT

Les épreuves se dérouleront, simultanément, dans tous les établissements de l'académie de Strasbourg. La date retenue pour l'édition 2019 est **le lundi 17 décembre 2018.** Chaque établissement devra impérativement respecter la date retenue et l'organisation ci-dessous. Ces épreuves permettront de qualifier 8 équipes pour la finale. Le jury se réserve le droit de modifier la date des épreuves en cas de nécessité. Les élèves en PFMP, le jour du concours, pourront participer aux épreuves en établissement, si le chef d'établissement les y autorise formellement.

Le DDFPT sera destinataire des sujets et des consignes par voie numérique.

Épreuve 1 - Matin :

- ✓ Résolution d'une problématique professionnelle dont une partie sera rédigée en langue étrangère (étudiée au lycée).
- ✓ Préparation par l'équipe du support en vue de la présentation orale des résultats obtenus.
- ✓ Durée : 3 heures

Épreuve 2 - Après-midi :

✓ Présentation orale de 6 minutes maximum, la répartition du temps de parole entre chaque membre de l'équipe devra être équilibrée, et un tiers de l'exposé devra se faire en anglais ou en allemand ou en espagnol (langue au choix de l'équipe en accord avec l'enseignant référent)

Épreuve 3 - Après-midi :

✓ Quizz en ligne : cette épreuve éliminatoire comportera des questions issues du programme d'Économie-Droit de la classe de seconde. Les enseignants veilleront au strict respect des règles du fair-play et à l'interdiction absolue de communication entre les équipes engagées.

Les épreuves seront corrigées par les enseignants référents des équipes inscrites au concours. Épreuves validant des compétences, qui pourront faire l'objet de fiches descriptives. (Cf. Livret d'accompagnement)

Ces derniers détermineront une note pour chaque équipe en s'appuyant sur la grille d'évaluation fournie par le comité d'organisation. Les professeurs référents ou le DDFPT auront la charge de faire remonter les grilles d'évaluation complétées de chaque équipe avant le 18 janvier 2019.

A l'issue de ces épreuves en établissement, les 8 meilleures équipes, 4 du Bas-Rhin et 4 du Haut-Rhin seront qualifiées pour la finale. 48 élèves au maximum participeront donc à la finale.

La communication des résultats interviendra dans un délai raisonnable, permettant aux équipes qualifiées de préparer le cas échéant les épreuves finales.

Les enseignants référents et/ou les DDFPT seront les accompagnateurs lors de la finale à Strasbourg.

ARTICLE 6 : ÉPREUVES FINALES

Les épreuves finales auront lieu le 25 avril 2019 à l'atelier CANOPÉ Strasbourg - 23 rue du Maréchal Juin.

Ces épreuves restent à définir. Les élèves participants à la finale se muniront d'une pièce d'identité et les enseignants fourniront les autorisations parentales et de droit à l'image.

Les équipes pourront faire appel à des professionnels, des étudiants de BTS afin de les aider à résoudre les problématiques.





ARTICLE 7: COMPOSITION DU JURY

Afin de garantir un niveau de professionnalité et de confronter les élèves à la réalité des contraintes du monde économique, chaque jury sera composé d'experts du domaine des épreuves de la finale gestion-administration. Un jury supervisera chaque épreuve, le jury sera constitué d'au moins un représentant de l'éducation nationale et d'un acteur du monde économique.

ARTICLE 8 : LOTS ET RÉCOMPENSES

Les récompenses pour le concours « GA en Action » seront attribuées aux trois premières équipes. Un prix du fair-play pourra également être attribué le cas échéant.

Les équipes lauréates se verront remettre, un trophée symbolisant leur classement, des lots et chaque élève gagnant recevra un diplôme personnalisé.

Afin de récompenser tous les élèves pour leur participation à la finale, un cadeau leur sera offert par les partenaires du concours.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre du respect de la loi sur les libertés individuelles, chaque candidat et ses représentants légaux (élèves mineurs) aura la possibilité de refuser la diffusion des images prises, le concernant, en le formulant de manière expresse dans le formulaire d'inscription en ligne.

Les enseignants fourniront les autorisations parentales et de droit à l'image le jour de la finale.

Le comité d'organisation se réserve le droit de faire usage des images réalisées à cette occasion, sur tous supports, éditions, presse et Internet, pour une durée illimitée.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ ET INFORMATIONS DIVERSES

- ► A Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours proposé.
- ▶ B Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates, de cesser, d'interrompre ou prolonger le concours à n'importe quel moment, si les circonstances l'exigent et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.
- ▶ C Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si un ou plusieurs documents numériques étaient égarés ou d'une manière générale mal acheminés. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas d'interruption du concours suite à un événement de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté.
- ▶ D Pour participer au concours, les établissements doivent impérativement recueillir les autorisations écrites préalables des représentants légaux des élèves participants.
- ▶ E Lors de la préparation et des épreuves du concours, les candidats conserveront leur statut scolaire et seront sous la responsabilité des enseignants de leurs classes respectives. Chaque établissement est responsable du déplacement pour la finale. Cet élément dégage la responsabilité du comité d'organisation en cas d'incident, accident ou tout autre dommage.

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur ainsi que les lois et règlements applicables aux concours en vigueur en France. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par le comité d'organisation, dont les décisions seront sans appel.



COMMUNICATION – LOGO et AFFICHE



8

1er concours académique

Du travail collaboratif, de la gestion administrative et de nombreux lots à gagner!



23 nov. 18 Date limite d'inscription

17 déc. 18 Épreuves intermédiaires

25 avril 19 Finale - Strasbourg

INFOS:

https://www.ac-strasbourg/pedagogie/ecogestionpro/



Concours « GA en Action »



Imprimé préparatoire d'aide à la saisie du formulaire en ligne https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/ecogestionpro/ga-en-action/

À compléter par chaque équipe (accès réservé avec nom d'utilisateur et mot de passe de la messagerie académique d'un enseignant référent)

10

Au plus tard → vendredi 23 novembre 2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES				
		Professeurs référents		
		Prénom		
Établissement		Nom		
scolaire		Adresses e- mail académiques		
		Téléphones portables		
Adresse		DDFPT		
		Prénom, Nom		
Code Postal		Adresse e-mail académique		
Ville		Téléphone portable		

PARTICIPANTS AU CONCOURS – NOM de l'ÉQUIPE :						
	NOM	Prénom	DATE DE NAISSANCE	AUTORISATION PARENTALE	AUTORISATION DROIT À L'IMAGE	
1				□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	
2				□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	
3				□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	
4				□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	
5				□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	
6				□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	